



Renoncer à une succession

Par **Papyrus**, le **06/12/2013** à **11:54**

Bonjour,

Troisième enfant d'une fratrie de quatré, né de père inconnu entre deux mariages, je suis le bâtard que l'on retrouve pour une succession dont je ne veux pas.

Invité à quitter rapidement le foyer en devançant l'appel pour être émancipé , je n'avais plus de lien avec ma génitrice .

Quelle démarches me permettrait d'éviter des surprises désagréables sachant que j'ai reçu ce jour le courrier d'un notaire pour succession.

Merci de m'orienter

Par **youris**, le **06/12/2013** à **16:36**

bjr,

Vous devez faire une déclaration de renonciation au greffe du TGI du domicile du défunt.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1199.xhtml>

cdt